



L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 6 octobre à 18h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO.

Présents : Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, Marie-Odile ANTIGNAC, André VEYRAT, Pascal THEVENIAUD, Anne BOUDES, Benoît BELTRA, Patrice COSTE, Antoine FERNANDEZ, Marcel LAUTIER, Guy MOUCHERAUD, Pascal PATE, Xavier VERGNES.

Absents excusés : Audrey PREGET, Camille COMIN.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Madame Marie-Odile ANTIGNAC est nommée secrétaire de séance.

Subvention Patrimoine et Voirie 2023 :

Comme chaque année, nous devons informer le Département de notre projet de travaux pour la subvention Patrimoine et Voirie (FAIC) accordée au titre de l'année 2023. Monsieur le Maire suggère de proposer la réfection du chemin du Valadas et du chemin Costette pour la somme de 39 319,20€. Adopté à l'unanimité.

Voirie communale :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il conviendrait de mettre à jour la longueur de notre voirie communale.

En effet, de nouvelles rues ont été créées : le Chemin des Condamines (650 mètres) et le Chemin de la Croix de Colombet (430 mètres).

La longueur de notre voirie communale est désormais de 7 742 mètres.

Voté à l'unanimité.

Incendies juillet 2022 :

Monsieur le Maire fait le point sur les incendies qui ont touchés notre commune en juillet dernier.

Nous pouvons constater que les chênes kermès commencent à repousser mais il est encore trop tôt pour déterminer si les pins, chênes et autres arbres calcinés pourront repousser. Le Département peut nous apporter une aide à hauteur de 50% pour la replantation. L'ONF nous a fait une cartographie précise : 249 ha ont brûlé sur le territoire de Saint Bauzille. Nous avons écrit un courrier au Département pour solliciter les moyens de la DMO pour d'éventuels travaux de débroussaillage.

D'autre part, la compagnie de théâtre Les Zygomars, nous propose de jouer une pièce de théâtre gracieusement pour la commune, les bénéfices récoltés serviront aux dépenses de reboisement de notre massif calciné. Les conseillers saluent cette initiative et remercie la troupe des Zygomars.

Exonération de la TFNB 2022 :

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la commune avait bien délibéré en août 2021 pour l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties suite au gel du printemps 2021.

Les services de la préfecture ont bien reçu cette délibération, malheureusement, les services des impôts nous ont informés qu'ils n'en n'avaient pas été destinataire.

Les propriétaires devront donc payer cette taxe, un remboursement de cet impôt sera reversé à chacun des propriétaires concernés.

Point festivités :

La commission animation fait un bilan sur toutes les festivités qui ont eu lieu depuis mai 2022 après 2 années chamboulées par la crise du Covid. Le programme a été ambitieux et a connu un véritable succès.

Concernant les festivités à venir, la commission travaille sur l'organisation de la soirée d'Halloween avec l'Association des parents d'élèves.

Monsieur le Maire souhaite proposer une rencontre le 21 octobre 2022 pour accueillir les nouveaux arrivants au village. Ce sera l'occasion de faire connaissance et de leur présenter les différents services que propose la commune.

Il préconise également de dissocier le traditionnel repas des aînés des vœux du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide que le repas des aînés aura lieu le dimanche 11 décembre à midi, les colis pour les personnes qui n'assisteront pas au repas seront distribués avant le 25 décembre, les vœux du Maire auront lieu le 7 janvier 2023.

Concert symphonique OSADOC :

Monsieur le Maire revient sur le concert symphonique de l'Association OSADOC qui avait eu lieu en mai 2022. Ce concert avait connu un grand succès et il propose de reconduire l'initiative pour 2023 avec les mêmes conditions : l'entrée sera gratuite pour le public, la mairie prendra en charge le coût du spectacle : 1 250 €.

Adopté à l'unanimité.

Point travaux :

Monsieur le Maire rappelle que nous devons changer le poteau à incendie défectueux de la route de l'Apparition. Il propose 2 devis aux conseillers. Après en avoir délibéré c'est le devis de l'entreprise Cros qui est retenu.

Le pylône de TDF pour la téléphonie mobile est édifié, l'antenne d'Orange a été posée mais il manque encore le raccordement électrique. Le transformateur va être installé très prochainement.

L'extension et le renforcement du réseau électrique du chemin des Moulines et rue de l'Aurette auront lieu durant le mois de novembre. La rue de l'Aurette devra être fermée au bus et la circulation des véhicules fortement perturbée.

Nous devons prévoir également rue de l'Aurette, des travaux sur le pluvial pour éviter les inondations à répétition. La société Eiffage doit se rendre sur les lieux pour étudier et chiffrer les travaux à réaliser.

Point SIVU :

La rentrée scolaire de septembre 2022 s'est bien passée. Nous avons actuellement 136 élèves et une classe supplémentaire. L'extension de la cantine est en cours d'étude, ainsi que la construction d'une nouvelle classe.

La séance a été levée à 20h.

Le Maire
Grégory BRO



La secrétaire de séance
Maire-Odile ANTIGNAC

A black ink signature of the Secretary of the meeting, Maire-Odile Antignac.